



## UCV Info N°8

**L'UCV** poursuit son activité sur deux axes : à l'interne, elle donne des outils aux communes pour faire face à une législation prolix; en amont, elle tend à limiter les effets pervers de l'inflation normative.

### ASSOCIATION

1. *Audition dans le cadre de la procédure de naturalisation : "Interviewer avec efficacité et doigté"*

Des modules de cours supplémentaires ont été organisés pour répondre aux nombreuses demandes. Pour en savoir plus cliquer [ici](#)

2. *Annuaire des communes 2013*

L'édition 2013 paraîtra début mars. Chaque commune membre en recevra comme de coutume un exemplaire par courrier postal. Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés [ici](#),

3. *Responsabilité civile des communes et responsabilité personnelle des membres des Exécutifs, tant sous l'angle civil que pénal*

La soirée d'information organisée sur ce thème sera présentée par Me Jaques Haldy, le 16 mai à Yverdon, au Château, salle de l'Aula Magna. Un mail avec plus de précisions ainsi qu'un bulletin d'inscription vous parviendra d'ici à la fin mars. Renseignements auprès de Mme Greiner ([nathalie.greiner@ucv.ch](mailto:nathalie.greiner@ucv.ch) ou 021 557 81 35).

4. *Question juridique sous la loupe*

Amendes concernant les sacs poubelles illégaux : contestation s'il n'y a pas de commission de police ? Autorités compétentes selon la loi sur les contraventions. Pour en savoir plus cliquer [ici](#).

### ACTUALITÉS

1. *Négociations financières*

Les délégations poursuivent les pourparlers en mars prochain. Il va sans dire qu'avant tout accord entre partenaires, les propositions que l'UCV aura retenues vous seront soumises pour approbation.

2. *Constructions scolaires*

Le comité œuvre pour une vision horizontale, en véritables partenaires Canton/Communes et non une vision verticale sans aucune marge de manœuvre des collectivités locales sur les normes. Lorsque les travaux de la commission toucheront à leur terme, les communes seront consultées.

### 3. Pédagogie spécialisée

Nous rappelons que lorsque l'enseignement spécialisé a été sorti de la facture sociale pour entrer dans la formation, il était convenu que l'opération devait être neutre pour les communes. En cherchant à remettre aux communes les frais liés aux locaux d'enseignement de ces élèves particuliers, cet accord n'est pas respecté par l'Etat. Le comité estime donc qu'une contribution cantonale à l'intégration des élèves au bénéfice d'une prestation de pédagogie spécialisée dans la scolarité obligatoire doit être fixée. Les représentants des communes dans le Groupe de travail relatif au projet de loi sur la pédagogie spécialisée sont attentifs à cet aspect financier. Pour mémoire, notre réponse du 23 mars 2011 à la consultation sur l'avant-projet figure [ici](#).

### 4. Rencontre annuelle entre le Conseil d'Etat et le Comité

Cette année, les sujets mis en discussion par l'UCV ont été les suivants:

- Plateforme parascolaire : depuis la suspension de la plateforme en octobre 2011, la balle est dans le camp du gouvernement. Nos interrogations d'ordre financier rejoignent en effet la motion Gorrite. Or, nous attendons toujours la réponse à cette motion qui devrait en principe marquer la reprise des négociations.
- Le suivi du rapport de la Cour des Comptes relatif au SDT
- Le suivi des conséquences potentielles de la LAT
- Une meilleure accessibilité des membres de l'Exécutif cantonal à l'égard des élus locaux.

### 5. Gens du voyage

Il était impératif qu'au 1er mars les communes disposent d'une ligne de conduite pour appuyer leurs démarches. Aujourd'hui, c'est chose faite : des directives relatives au stationnement des gens du voyage hors des places de transit officielles ont été élaborées. Elles ont été approuvées par le Ministère public, le Service de justice et législation et le Conseil Cantonal de Sécurité.

Le Groupe de travail auquel participe l'UCV (cf. tableau des délégués) poursuit ses travaux qui consistent à assurer le suivi de ce dossier. En particulier, il s'agira de juger de l'efficacité de ces directives et, le cas échéant, d'adapter la procédure retenue. De surcroît, trois aspects restent à régler : les volets police du commerce, protection de l'environnement et enfin la collaboration intercantonale.

Les documents, envoyés directement aux municipalités par le Canton, sont aussi à votre disposition [ici](#).

## CONSULTATIONS

**Les documents relatifs aux consultations sont disponibles [ici](#).**

### 1. Contre-projet direct à l'initiative "Sauvez Lavaux"

La réponse de l'UCV est à votre disposition (cf. lien ci-dessus).